

Le Journal

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

MONTREAL, BAS-CANADA, MERCREDI MATIN 12 JANVIER 1859 No. 44.

Corporation de Montréal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les Actes de la Commission et Citoyens de la Cité de Montréal, seront appliqués à la Corporation Provinciale, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte pour amender et rappeler en partie les divers Actes d'incorporation de la Cité de Montréal.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné qu'il sera fait application au Parlement Provincial du Canada, à sa prochaine session, pour un acte pour mettre Ovide Dufresne, marchand, de la paroisse de St. Antoine de Longueuil, dans le district de Montréal, en état d'être admis à la Lettre Patente pour une nouvelle méthode de diriger, trépaner et fabriquer le fer et l'acier, les limes et cloches et autres articles.

AVIS PUBLIC

EST par les présentes donné que le sous-juré sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour un bill leur permettant de charger le sergent de la Rivière St. Pierre, dans la paroisse de Montréal, en la dirigeant dans le fleuve St. Laurent, à un point en bas du Pont Victoria, près des moulins à aie de Grand et Hall. Ce sergent sera de la paroisse de St. Pierre, passerai à travers les terres de Robert Knox, les Dames de la Congrégation, François Mullins, le Grand Tronc et les terres appartenant au Gouvernement Provincial.

AVIS

EST par les présentes donné qu'on fera application au Parlement Provincial, à sa prochaine session, pour un acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée d'Otawa (Ottawa Valley Rail-Road Company) avec les pouvoirs de construire un chemin de fer qui s'étendra de Carleton à aucun point sur le chemin de fer de Grand Tronc au-dessus de Montréal.

AVIS

EST par le présent donné qu'il sera fait application au Parlement Provincial à sa prochaine session pour un acte pour séparer la paroisse de St. Louis de Terrebonne du comté de Terrebonne et l'annexer à la paroisse de St. Louis de Terrebonne et municipale.

AVIS

EST par le présent donné, qu'il sera fait application au Parlement Provincial, à sa prochaine session, pour un acte pour incorporer la Société dite "THE MONTREAL LIBRARY SOCIETY".

AVIS

EST par le présent donné, qu'il sera fait application au Parlement Provincial, à sa prochaine session, pour un acte pour séparer la paroisse de St. Louis de Terrebonne du comté de Terrebonne et l'annexer à la paroisse de St. Louis de Terrebonne et municipale.

AVIS

EST par le présent donné, qu'il sera fait application au Parlement Provincial, à sa prochaine session, pour un acte pour séparer la paroisse de St. Louis de Terrebonne du comté de Terrebonne et l'annexer à la paroisse de St. Louis de Terrebonne et municipale.

AVIS

EST par le présent donné, qu'il sera fait application au Parlement Provincial, à sa prochaine session, pour un acte pour séparer la paroisse de St. Louis de Terrebonne du comté de Terrebonne et l'annexer à la paroisse de St. Louis de Terrebonne et municipale.

AVIS

EST par le présent donné, qu'il sera fait application au Parlement Provincial, à sa prochaine session, pour un acte pour séparer la paroisse de St. Louis de Terrebonne du comté de Terrebonne et l'annexer à la paroisse de St. Louis de Terrebonne et municipale.

AVIS

EST par le présent donné, qu'il sera fait application au Parlement Provincial, à sa prochaine session, pour un acte pour séparer la paroisse de St. Louis de Terrebonne du comté de Terrebonne et l'annexer à la paroisse de St. Louis de Terrebonne et municipale.

AVIS

EST par le présent donné, qu'il sera fait application au Parlement Provincial, à sa prochaine session, pour un acte pour séparer la paroisse de St. Louis de Terrebonne du comté de Terrebonne et l'annexer à la paroisse de St. Louis de Terrebonne et municipale.

AVIS

EST par le présent donné, qu'il sera fait application au Parlement Provincial, à sa prochaine session, pour un acte pour séparer la paroisse de St. Louis de Terrebonne du comté de Terrebonne et l'annexer à la paroisse de St. Louis de Terrebonne et municipale.

AVIS

EST par le présent donné, qu'il sera fait application au Parlement Provincial, à sa prochaine session, pour un acte pour séparer la paroisse de St. Louis de Terrebonne du comté de Terrebonne et l'annexer à la paroisse de St. Louis de Terrebonne et municipale.

VENTE DES PÊCHERIES AU SAUMON DANS LE BAS-CANADA.

AVIS est par le présent donné que des Officiers seront reçus à ce Bureau jusqu'à MIDI de MARDI, le QUINZE JANVIER, 1859, pour le Bail pour cinq années des Droits exclusifs de la Pêche au Saumon et de la Truite de Mer sur les Rivières du Bas-Canada ci-dessous mentionnées: Les Rivières "Musquarog, Grand Natashquan, Petit Natashquan, Moisie, Sainte Marguerite (en bas), Pentecôte, Trinity, Goodboud, Laval, Escourrou, Saint-Magasin" (Saguenay), sont disponibles chacune d'elles à titre d'Estuaire et de Division Fluviale; la première s'étendant vers la mer jusqu'à la marque des basses eaux, et vers la rivière jus au-delà de la marque des basses eaux, y compris un mille de front chaque côté, avec cependant un usage de toutes bûches y attachées appartenant à la couronne, de plus, la permission de s'approprier le bois de construction et de chauffage nécessaire; la dernière, ou division Fluviale, consistera en tout le cours de la rivière en montant, à partir de son confluent avec les eaux de la mer.

AVIS

EST par le présent donné que des Officiers seront reçus à ce Bureau jusqu'à MIDI de MARDI, le QUINZE JANVIER, 1859, pour le Bail pour cinq années des Droits exclusifs de la Pêche au Saumon et de la Truite de Mer sur les Rivières du Bas-Canada ci-dessous mentionnées: Les Rivières "Musquarog, Grand Natashquan, Petit Natashquan, Moisie, Sainte Marguerite (en bas), Pentecôte, Trinity, Goodboud, Laval, Escourrou, Saint-Magasin" (Saguenay), sont disponibles chacune d'elles à titre d'Estuaire et de Division Fluviale; la première s'étendant vers la mer jusqu'à la marque des basses eaux, et vers la rivière jus au-delà de la marque des basses eaux, y compris un mille de front chaque côté, avec cependant un usage de toutes bûches y attachées appartenant à la couronne, de plus, la permission de s'approprier le bois de construction et de chauffage nécessaire; la dernière, ou division Fluviale, consistera en tout le cours de la rivière en montant, à partir de son confluent avec les eaux de la mer.

AVIS

EST par le présent donné que des Officiers seront reçus à ce Bureau jusqu'à MIDI de MARDI, le QUINZE JANVIER, 1859, pour le Bail pour cinq années des Droits exclusifs de la Pêche au Saumon et de la Truite de Mer sur les Rivières du Bas-Canada ci-dessous mentionnées: Les Rivières "Musquarog, Grand Natashquan, Petit Natashquan, Moisie, Sainte Marguerite (en bas), Pentecôte, Trinity, Goodboud, Laval, Escourrou, Saint-Magasin" (Saguenay), sont disponibles chacune d'elles à titre d'Estuaire et de Division Fluviale; la première s'étendant vers la mer jusqu'à la marque des basses eaux, et vers la rivière jus au-delà de la marque des basses eaux, y compris un mille de front chaque côté, avec cependant un usage de toutes bûches y attachées appartenant à la couronne, de plus, la permission de s'approprier le bois de construction et de chauffage nécessaire; la dernière, ou division Fluviale, consistera en tout le cours de la rivière en montant, à partir de son confluent avec les eaux de la mer.

AVIS

EST par le présent donné que des Officiers seront reçus à ce Bureau jusqu'à MIDI de MARDI, le QUINZE JANVIER, 1859, pour le Bail pour cinq années des Droits exclusifs de la Pêche au Saumon et de la Truite de Mer sur les Rivières du Bas-Canada ci-dessous mentionnées: Les Rivières "Musquarog, Grand Natashquan, Petit Natashquan, Moisie, Sainte Marguerite (en bas), Pentecôte, Trinity, Goodboud, Laval, Escourrou, Saint-Magasin" (Saguenay), sont disponibles chacune d'elles à titre d'Estuaire et de Division Fluviale; la première s'étendant vers la mer jusqu'à la marque des basses eaux, et vers la rivière jus au-delà de la marque des basses eaux, y compris un mille de front chaque côté, avec cependant un usage de toutes bûches y attachées appartenant à la couronne, de plus, la permission de s'approprier le bois de construction et de chauffage nécessaire; la dernière, ou division Fluviale, consistera en tout le cours de la rivière en montant, à partir de son confluent avec les eaux de la mer.

AVIS

EST par le présent donné que des Officiers seront reçus à ce Bureau jusqu'à MIDI de MARDI, le QUINZE JANVIER, 1859, pour le Bail pour cinq années des Droits exclusifs de la Pêche au Saumon et de la Truite de Mer sur les Rivières du Bas-Canada ci-dessous mentionnées: Les Rivières "Musquarog, Grand Natashquan, Petit Natashquan, Moisie, Sainte Marguerite (en bas), Pentecôte, Trinity, Goodboud, Laval, Escourrou, Saint-Magasin" (Saguenay), sont disponibles chacune d'elles à titre d'Estuaire et de Division Fluviale; la première s'étendant vers la mer jusqu'à la marque des basses eaux, et vers la rivière jus au-delà de la marque des basses eaux, y compris un mille de front chaque côté, avec cependant un usage de toutes bûches y attachées appartenant à la couronne, de plus, la permission de s'approprier le bois de construction et de chauffage nécessaire; la dernière, ou division Fluviale, consistera en tout le cours de la rivière en montant, à partir de son confluent avec les eaux de la mer.

AVIS

EST par le présent donné que des Officiers seront reçus à ce Bureau jusqu'à MIDI de MARDI, le QUINZE JANVIER, 1859, pour le Bail pour cinq années des Droits exclusifs de la Pêche au Saumon et de la Truite de Mer sur les Rivières du Bas-Canada ci-dessous mentionnées: Les Rivières "Musquarog, Grand Natashquan, Petit Natashquan, Moisie, Sainte Marguerite (en bas), Pentecôte, Trinity, Goodboud, Laval, Escourrou, Saint-Magasin" (Saguenay), sont disponibles chacune d'elles à titre d'Estuaire et de Division Fluviale; la première s'étendant vers la mer jusqu'à la marque des basses eaux, et vers la rivière jus au-delà de la marque des basses eaux, y compris un mille de front chaque côté, avec cependant un usage de toutes bûches y attachées appartenant à la couronne, de plus, la permission de s'approprier le bois de construction et de chauffage nécessaire; la dernière, ou division Fluviale, consistera en tout le cours de la rivière en montant, à partir de son confluent avec les eaux de la mer.

AVIS

EST par le présent donné que des Officiers seront reçus à ce Bureau jusqu'à MIDI de MARDI, le QUINZE JANVIER, 1859, pour le Bail pour cinq années des Droits exclusifs de la Pêche au Saumon et de la Truite de Mer sur les Rivières du Bas-Canada ci-dessous mentionnées: Les Rivières "Musquarog, Grand Natashquan, Petit Natashquan, Moisie, Sainte Marguerite (en bas), Pentecôte, Trinity, Goodboud, Laval, Escourrou, Saint-Magasin" (Saguenay), sont disponibles chacune d'elles à titre d'Estuaire et de Division Fluviale; la première s'étendant vers la mer jusqu'à la marque des basses eaux, et vers la rivière jus au-delà de la marque des basses eaux, y compris un mille de front chaque côté, avec cependant un usage de toutes bûches y attachées appartenant à la couronne, de plus, la permission de s'approprier le bois de construction et de chauffage nécessaire; la dernière, ou division Fluviale, consistera en tout le cours de la rivière en montant, à partir de son confluent avec les eaux de la mer.

AVIS

EST par le présent donné que des Officiers seront reçus à ce Bureau jusqu'à MIDI de MARDI, le QUINZE JANVIER, 1859, pour le Bail pour cinq années des Droits exclusifs de la Pêche au Saumon et de la Truite de Mer sur les Rivières du Bas-Canada ci-dessous mentionnées: Les Rivières "Musquarog, Grand Natashquan, Petit Natashquan, Moisie, Sainte Marguerite (en bas), Pentecôte, Trinity, Goodboud, Laval, Escourrou, Saint-Magasin" (Saguenay), sont disponibles chacune d'elles à titre d'Estuaire et de Division Fluviale; la première s'étendant vers la mer jusqu'à la marque des basses eaux, et vers la rivière jus au-delà de la marque des basses eaux, y compris un mille de front chaque côté, avec cependant un usage de toutes bûches y attachées appartenant à la couronne, de plus, la permission de s'approprier le bois de construction et de chauffage nécessaire; la dernière, ou division Fluviale, consistera en tout le cours de la rivière en montant, à partir de son confluent avec les eaux de la mer.

AVIS

EST par le présent donné que des Officiers seront reçus à ce Bureau jusqu'à MIDI de MARDI, le QUINZE JANVIER, 1859, pour le Bail pour cinq années des Droits exclusifs de la Pêche au Saumon et de la Truite de Mer sur les Rivières du Bas-Canada ci-dessous mentionnées: Les Rivières "Musquarog, Grand Natashquan, Petit Natashquan, Moisie, Sainte Marguerite (en bas), Pentecôte, Trinity, Goodboud, Laval, Escourrou, Saint-Magasin" (Saguenay), sont disponibles chacune d'elles à titre d'Estuaire et de Division Fluviale; la première s'étendant vers la mer jusqu'à la marque des basses eaux, et vers la rivière jus au-delà de la marque des basses eaux, y compris un mille de front chaque côté, avec cependant un usage de toutes bûches y attachées appartenant à la couronne, de plus, la permission de s'approprier le bois de construction et de chauffage nécessaire; la dernière, ou division Fluviale, consistera en tout le cours de la rivière en montant, à partir de son confluent avec les eaux de la mer.

AVIS

EST par le présent donné que des Officiers seront reçus à ce Bureau jusqu'à MIDI de MARDI, le QUINZE JANVIER, 1859, pour le Bail pour cinq années des Droits exclusifs de la Pêche au Saumon et de la Truite de Mer sur les Rivières du Bas-Canada ci-dessous mentionnées: Les Rivières "Musquarog, Grand Natashquan, Petit Natashquan, Moisie, Sainte Marguerite (en bas), Pentecôte, Trinity, Goodboud, Laval, Escourrou, Saint-Magasin" (Saguenay), sont disponibles chacune d'elles à titre d'Estuaire et de Division Fluviale; la première s'étendant vers la mer jusqu'à la marque des basses eaux, et vers la rivière jus au-delà de la marque des basses eaux, y compris un mille de front chaque côté, avec cependant un usage de toutes bûches y attachées appartenant à la couronne, de plus, la permission de s'approprier le bois de construction et de chauffage nécessaire; la dernière, ou division Fluviale, consistera en tout le cours de la rivière en montant, à partir de son confluent avec les eaux de la mer.

AVIS

EST par le présent donné que des Officiers seront reçus à ce Bureau jusqu'à MIDI de MARDI, le QUINZE JANVIER, 1859, pour le Bail pour cinq années des Droits exclusifs de la Pêche au Saumon et de la Truite de Mer sur les Rivières du Bas-Canada ci-dessous mentionnées: Les Rivières "Musquarog, Grand Natashquan, Petit Natashquan, Moisie, Sainte Marguerite (en bas), Pentecôte, Trinity, Goodboud, Laval, Escourrou, Saint-Magasin" (Saguenay), sont disponibles chacune d'elles à titre d'Estuaire et de Division Fluviale; la première s'étendant vers la mer jusqu'à la marque des basses eaux, et vers la rivière jus au-delà de la marque des basses eaux, y compris un mille de front chaque côté, avec cependant un usage de toutes bûches y attachées appartenant à la couronne, de plus, la permission de s'approprier le bois de construction et de chauffage nécessaire; la dernière, ou division Fluviale, consistera en tout le cours de la rivière en montant, à partir de son confluent avec les eaux de la mer.

AVIS

EST par le présent donné que des Officiers seront reçus à ce Bureau jusqu'à MIDI de MARDI, le QUINZE JANVIER, 1859, pour le Bail pour cinq années des Droits exclusifs de la Pêche au Saumon et de la Truite de Mer sur les Rivières du Bas-Canada ci-dessous mentionnées: Les Rivières "Musquarog, Grand Natashquan, Petit Natashquan, Moisie, Sainte Marguerite (en bas), Pentecôte, Trinity, Goodboud, Laval, Escourrou, Saint-Magasin" (Saguenay), sont disponibles chacune d'elles à titre d'Estuaire et de Division Fluviale; la première s'étendant vers la mer jusqu'à la marque des basses eaux, et vers la rivière jus au-delà de la marque des basses eaux, y compris un mille de front chaque côté, avec cependant un usage de toutes bûches y attachées appartenant à la couronne, de plus, la permission de s'approprier le bois de construction et de chauffage nécessaire; la dernière, ou division Fluviale, consistera en tout le cours de la rivière en montant, à partir de son confluent avec les eaux de la mer.

AVIS

EST par le présent donné que des Officiers seront reçus à ce Bureau jusqu'à MIDI de MARDI, le QUINZE JANVIER, 1859, pour le Bail pour cinq années des Droits exclusifs de la Pêche au Saumon et de la Truite de Mer sur les Rivières du Bas-Canada ci-dessous mentionnées: Les Rivières "Musquarog, Grand Natashquan, Petit Natashquan, Moisie, Sainte Marguerite (en bas), Pentecôte, Trinity, Goodboud, Laval, Escourrou, Saint-Magasin" (Saguenay), sont disponibles chacune d'elles à titre d'Estuaire et de Division Fluviale; la première s'étendant vers la mer jusqu'à la marque des basses eaux, et vers la rivière jus au-delà de la marque des basses eaux, y compris un mille de front chaque côté, avec cependant un usage de toutes bûches y attachées appartenant à la couronne, de plus, la permission de s'approprier le bois de construction et de chauffage nécessaire; la dernière, ou division Fluviale, consistera en tout le cours de la rivière en montant, à partir de son confluent avec les eaux de la mer.

AVIS

LE Soussigné a aujourd'hui entré dans les affaires comme MARCHAND A COMMISSION et AGENT D'AFFAIRES. Il portera toute l'attention possible à la vente des Marchandises et des produits qui lui sont consignés et sur lesquels il fera de libérales avances d'argent.

RECOMMANDATIONS.

William Workman, écuyer, président de la Banque de la Cité, J. B. Greenhield, écuyer, Secrétaire, MM. D. Torrance & Cie, H. Ward, Routh & Cie, A. Urquhart & Cie, Brévart, Mulholland & Cie, Montréal, 17 déc.—31

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LE MANHATTAN DE NEW-YORK. BUREAU, 68, WALL STREET. INCORPORÉE EN 1821.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

GREAT WESTERN, DE PHILADELPHIE, BUREAU DANS LES BATISSSES DE LA COMPAGNIE, 403, RUE WALNUT.

IMPORTANT

MAYSENHÖLDER & NEVENS, Fabricants de Bijouteries, No. 159, Rue Notre-Dame, Entre le "Cathedral Block" et le "Crystal Block", Montréal.

HOTEL BONSECOURS

FELIX VILLENEUVE, VIS-A-VIS LE MARCHÉ BONSECOURS, MONTREAL.

NOUVELLE MANUFACTURE

DE POELES, MONTREAL. GRAND POELE DOUBLE "VICTORIA" POUR LA CUISINE. EST MAINTENANT EN VENTE.

NOUVELLE MANUFACTURE

DE POELES, MONTREAL. GRAND POELE DOUBLE "VICTORIA" POUR LA CUISINE. EST MAINTENANT EN VENTE.

NOUVELLE MANUFACTURE

DE POELES, MONTREAL. GRAND POELE DOUBLE "VICTORIA" POUR LA CUISINE. EST MAINTENANT EN VENTE.

NOUVELLE MANUFACTURE

DE POELES, MONTREAL. GRAND POELE DOUBLE "VICTORIA" POUR LA CUISINE. EST MAINTENANT EN VENTE.

NOUVELLE MANUFACTURE

DE POELES, MONTREAL. GRAND POELE DOUBLE "VICTORIA" POUR LA CUISINE. EST MAINTENANT EN VENTE.

NOUVELLE MANUFACTURE

DE POELES, MONTREAL. GRAND POELE DOUBLE "VICTORIA" POUR LA CUISINE. EST MAINTENANT EN VENTE.

NOUVELLE MANUFACTURE

DE POELES, MONTREAL. GRAND POELE DOUBLE "VICTORIA" POUR LA CUISINE. EST MAINTENANT EN VENTE.

NOUVELLE MANUFACTURE

DE POELES, MONTREAL. GRAND POELE DOUBLE "VICTORIA" POUR LA CUISINE. EST MAINTENANT EN VENTE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SECURITY FIRE INSURANCE COMPANY DE NEW-YORK. BUREAU A MONTREAL, BATISSSES DES COMMISSAIRES DU HAVRE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

GREAT WESTERN, DE PHILADELPHIE, BUREAU DANS LES BATISSSES DE LA COMPAGNIE, 403, RUE WALNUT.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

GREAT WESTERN, DE PHILADELPHIE, BUREAU DANS LES BATISSSES DE LA COMPAGNIE, 403, RUE WALNUT.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

GREAT WESTERN, DE PHILADELPHIE, BUREAU DANS LES BATISSSES DE LA COMPAGNIE, 403, RUE WALNUT.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

GREAT WESTERN, DE PHILADELPHIE, BUREAU DANS LES BATISSSES DE LA COMPAGNIE, 403, RUE WALNUT.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

GREAT WESTERN, DE PHILADELPHIE, BUREAU DANS LES BATISSSES DE LA COMPAGNIE, 403, RUE WALNUT.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

GREAT WESTERN, DE PHILADELPHIE, BUREAU DANS LES BATISSSES DE LA COMPAGNIE, 403, RUE WALNUT.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

GREAT WESTERN, DE PHILADELPHIE, BUREAU DANS LES BATISSSES DE LA COMPAGNIE, 403, RUE WALNUT.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

GREAT WESTERN, DE PHILADELPHIE, BUREAU DANS LES BATISSSES DE LA COMPAGNIE, 403, RUE WALNUT.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

GREAT WESTERN, DE PHILADELPHIE, BUREAU DANS LES BATISSSES DE LA COMPAGNIE, 403, RUE WALNUT.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

GREAT WESTERN, DE PHILADELPHIE, BUREAU DANS LES BATISSSES DE LA COMPAGNIE, 403, RUE WALNUT.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

GREAT WESTERN, DE PHILADELPHIE, BUREAU DANS LES BATISSSES DE LA COMPAGNIE, 403, RUE WALNUT.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

GREAT WESTERN, DE PHILADELPHIE, BUREAU DANS LES BATISSSES DE LA COMPAGNIE, 403, RUE WALNUT.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

GREAT WESTERN, DE PHILADELPHIE, BUREAU DANS LES BATISSSES DE LA COMPAGNIE, 403, RUE WALNUT.

PEUILLETON

LE JUIF DE VERONE. THOMAS SIMPSON SECRÉTAIRE. A. BRESCIANI. XIX.—VIENNE ET MILAN. (SUITE.)

Les astucieux démagogues sa valent mieux que don Severino qu'il n'y a pas de liberté en dehors de la religion, ils se couvrent donc du masque de la piété pour tromper les peuples, car ils voyaient encore en eux des fils trop soumis de l'Eglise et peu disposés à sacrifier leur âme et leur conscience pour une liberté qui les aurait privés du précieux trésor de la foi.

Ils prirent donc occasion de la révolution de Vienne, pour appeler la jeunesse italienne à une guerre qu'ils appelaient sacrée, à une guerre de religion. Ils criaient partout que l'étranger profanait les églises, insultait les images vénérées des saints, brisait les autels, persécutait les évêques, emprisonnait les prêtres, enlevait les femmes, déshonorait les vierges, massacrait les enfants, dont il jetait aux chiens les membres palpitants. Il fallait donc se lever, se croiser pour la guerre sainte: Dieu et Pie IX les bénissaient, la valeur italienne les guidait, la victoire et le triomphe les attendaient sur les bords de l'Adige, sur le Bachiglione et le Tagliamento.

Le 17 mars, Milan se souleva contre la garnison autrichienne, et après une lutte furieuse, elle parvint à chasser toute la garnison de la ville, du château et des positions militaires qu'elle occupait. A ce premier coup de bombe, les villes de la Lombardie et de la Vénétie prirent les armes, et l'armée du maréchal Radetzky, saisie à l'improviste dans ses cantonnements, se trouva entourée de toutes parts; l'ennemi fut si prompt et si violent, que les soldats ne purent se réunir et faire face à l'attaque qui les prenait en même temps sur tous les autres points.

Les paysans des campagnes lombardes tendirent mille pièges aux légions autrichiennes éparpillées dans les champs et les plaines; ils détruisirent les chemins militaires, brisèrent les ponts et barriérèrent les sentiers avec des troncs d'arbres. L'artillerie s'enfonçait dans les prairies; la cavalerie était arrêtée par les fossés et les ronces; partout le tocsin se faisait entendre; les femmes et les enfants se mettaient à leurs fenêtres pour jeter des pierres, briser de vivres, brûlés par la soif, brisés de fatigue par les courses, harcelés sans cesse par les révoltés, sans abri, exposés à la pluie, aux intempéries de la nuit, poursuivis de tous côtés, il n'y eut qu'un bien petit nombre de ces militaires qui purent arriver, en un fort triste état, pour se remettre de leurs fatigues et de leurs souffrances, dans les forteresses de Vérone, de Peschiera, de Mantoue et de Legnago.

Le Piémont, ayant enfin trouvé l'occasion propice et si longtemps attendue de s'agrandir et de former un royaume italien avec Macra, le Tanaro, le Po, les Lagunes et toute la couronne des Alpes d'une mer à l'autre; le Piémont, dis-je, envoya ses légions au-dessus du Ticino, et marcha bien serré au cœur de la Lombardie, ayant en tête Charles-Albert, avec ses deux fils, le duc de Gènes. Il ne s'était pas encore tourné vers Crémone avec l'aile gauche et l'aile droite, étendue au-delà de l'Adda, que déjà les duchés de Modène et de Parme, révoltés contre leurs princes qui s'étaient exilés, vinrent se jeter dans les bras de Charles-Albert. Par le moyen de ses légats secrets, il leur promit une foule de franchises et de privilèges, sous le drapeau blanc et la glorieuse croix de la Savoie. Cependant la jeunesse lombarde toscane, excitée par les cris de liberté que faisaient retentir partout les corymbes de l'indépendance, accourait en armes de tous les points, pour rejoindre l'armée subalpine et faire avec elle la sainte guerre italienne.

Rome ne pouvait pas rester spectatrice oisive de cette admirable audace qui transportait les jeunes gens dans les contrées supérieures de l'Italie, surtout à ce moment où cette ville était devenue le foyer de la plus furieuse démagogie, le refuge de tous les émigrés des Etats de l'Europe, le grand cloaque où bouillonnaient l'écume des sociétés secrètes. Une des premières conséquences de ces agitations, après le mouvement de Vienne et de la révolte de la Lombardie, ce fut de couper net tout rapport avec l'empire d'Autriche, et de mettre Rome et le pape dans une expectative d'inimitié amère

CHRONIQUE

Paris, 11 Décembre 1858. Chronique par M. G. de Cadogan. L'histoire et les œuvres de charité.—La ville et la campagne.—Nouvelles d'Orient.—Situation de l'Inde anglaise.—Expédition de Cochinchine.—Deux races en présence.

L'histoire a chassé les beaux jours, et l'on cherche en vain les derniers reflets des siècles d'automne. Ces rayons si harmonieux, si splendides dans leur pâleur, viennent de disparaître sous la brume atmosphérique de décembre. Voici la saison "de vent, de froidure et de pluie," et si la nature toute évincée des grâces matinales offre encore de radieux aspects, si le sol doré et rayonné parle toujours, dans un indolent saisissement, regard et au cœur de l'homme qui suit étudier les mystères de la création sous la couche de neige comme sous la feuille, il faut le dire, ce temps—doux pour le riche—est bien dur pour le pauvre.

Ab! la charité, si elle veut aller jusqu'au bout de l'église, que lui faille la Providence, a beaucoup à faire aujourd'hui, à la ville comme à la campagne. A la ville son œuvre est facile, elle n'est jamais plus au dépourvu, elle a des ressources inouïes et des provisions accumulées de longue date. D'ailleurs les privilèges de la fortune, ceux que le monde appelle "les honneurs," arrivent en foule et prennent leurs quartiers d'hiver, et elle n'aura qu'à leur tendre ses bras.

Mais à la campagne il n'en est point ainsi. Les œuvres de la charité y sont clairsemées, et même elles sont inconnues dans la plupart des villages. Pourtant la misère, pour y être d'un aspect moins navrant que dans l'intérieur des villes, n'en est pas moins intense et douloureuse à supporter. Qui lui viendra en aide?

Le curé?—On connaît son ressourcement. Peuque partout il en est réduit à partager un morceau de pain noir avec ses plus pauvres paroissiens. Le grand propriétaire?—Hélas! en existence encore! Chaque jour il devient plus rare, et tout souvent, cédant aux impérieuses exigences qui entraînent tout vers la ruine, il se voit forcé de quitter leurs terres, dans des villages, dans des paroisses, et devient le plus nécessaire. Pourtant c'est à ceux qui sont les tuteurs des pauvres des campagnes que la charité doit faire appel. C'est à eux qu'elle doit redire des vers, d'un poète de l'autre siècle, qui nous semblent d'une application trop réelle aujourd'hui, où l'on fait tant pour la ville et si peu pour les champs.

Pourquoi désertent nos campagnes? Quand les sauvages aquilons Chassent du sommet des montagnes Le pauvre dans nos vallons! L'aspect des misères humaines Est plus navrant que dans les villes. C'est d'un air de voir ses malheureux Quand on veut soulager leurs peines? Le front du riche s'obscurcit, Et l'aspect de malheur le blesse; Dans le séjour de la mollesse Le cœur se ferme et s'endurcit: Trop fier de ses avantages, La ville détourne les yeux. De son superbe tabernacle, Dont les toits couverts de faïences S'ouvrent aux injures des cieux.

Ces vers sont du cardinal de Bernis, un prince de l'Eglise, qui avait été le préfet de Dubois, sans mieux que la réputation que lui ont faite les historiens d'un siècle de mensonge, bien qu'il fût lui-même un être orné de toutes les vertus de son état. L'attention de tous les hommes qui savent penser et qui ont quelque souci des destinées de l'Eglise, de l'avenir et de la gloire de la France, est toujours vivement attirée vers les événements qui se déroulent à l'heure où nous sommes, dans divers continents de l'extrême Orient. Nul doute qu'il ne soit des conséquences avantageuses, au point de vue français et chrétien, de l'immense travail qu'a accompli, tant par la voie des armées que par celle des négociations diplomatiques, chez des peuples assis depuis tant de siècles à l'ombre de la mort.

Les destins non plus reçus de la situation de l'Inde, comme celle de l'expédition franco-espagnole de Cochinchine, présentent à la fois un intérêt politique. Ce dernier échec a une importance; mais il nous est permis de résumer les opérations militaires, qui ont également une assez grande importance. Les nouvelles de l'Inde anglaise datent du 9 novembre. Au départ du courrier, les Anglais avaient obtenu dans l'Oude, de nombreux avantages signalés sur les troupes, auxquelles ils avaient enlevé deux forteresses. Ils avaient battu le chef Bari-Maolo, qui était venu les surprendre à la tête de 20,000 hommes. Dans l'Inde centrale le général Mitchell avait remporté près de Carree une victoire signalée sur les troupes de Tantia-Tope et de fait une autre victoire remportée sur 3,000 hommes. Toutefois la position des Anglais est encore fort critique dans l'Oude. Il leur reste à réduire un grand nombre de chefs puissants, espèces de seigneurs féodaux, retranchés dans des châteaux forts situés sur les bords du Gange, où ils ont résisté jusqu'à présent, défendus par des soldats armés de fusils à méche.

Les troupes alliées étaient campées dans une position très avantageuse et pourvue de vivres et d'eau en abondance. Mais comme la seconde partie du corps espagnol, consistant en artillerie, n'était pas encore arrivée, on était obligé de l'attendre pour opérer dans l'intérieur du pays. Le terme de dix jours fixe par lequel on devait recevoir les dépêches du gouvernement espagnol aux dépêches qu'il lui avait adressés était expiré. L'empereur de Cochinchine n'avait pas donné signe de vie.

On était informé au camp de l'arrivée prochaine de divers escadrons français et espagnols. Le camp commença à prendre l'aspect d'une ville chinoise. Les Français avaient donné le nom de Napoléon III au terrain qu'ils occupaient, et les espagnols celui d'Isabelle II à la longue et large rue où ils se trouvaient rangés. Les bâtiments poursuivaient leurs reconnaissances sur la côte. A l'extrémité de la baie on a reconnu à la baie de Faison, où abondent les jonques chinoises qui commercent avec la Cochinchine.

On n'avait pas encore de renseignements précis sur la véritable situation des forces dont dispose l'empereur annamite, mais on croyait qu'il en consistaient en 12 ou 15,000 hommes de troupes armées de fusils ordinaires, français ou américains. La capitale de l'empire est fortifiée. Les troupes alliées passent leur temps en exercices et en promenes. Les mandarins sont commandés par l'empereur personnel, qui est parfaitement secondé, dans cette occasion, par le commandant de l'infanterie de la marine française et du corps expéditionnaire espagnol.

On n'avait pas encore de renseignements précis sur la véritable situation des forces dont dispose l'empereur annamite, mais on croyait qu'il en consistaient en 12 ou 15,000 hommes de troupes armées de fusils ordinaires, français ou américains. La capitale de l'empire est fortifiée. Les troupes alliées passent leur temps en exercices et en promenes. Les mandarins sont commandés par l'empereur personnel, qui est parfaitement secondé, dans cette occasion, par le commandant de l'infanterie de la marine française et du corps expéditionnaire espagnol.

On n'avait pas encore de renseignements précis sur la véritable situation des forces dont dispose l'empereur annamite, mais on croyait qu'il en consistaient en 12 ou 15,000 hommes de troupes armées de fusils ordinaires, français ou américains. La capitale de l'empire est fortifiée. Les troupes alliées passent leur temps en exercices et en promenes. Les mandarins sont commandés par l'empereur personnel, qui est parfaitement secondé, dans cette occasion, par le commandant de l'infanterie de la marine française et du corps expéditionnaire espagnol.

On n'avait pas encore de renseignements précis sur la véritable situation des forces dont dispose l'empereur annamite, mais on croyait qu'il en consistaient en 12 ou 15,000 hommes de troupes armées de fusils ordinaires, français ou américains. La capitale de l'empire est fortifiée. Les troupes alliées passent leur temps en exercices et en promenes. Les mandarins sont commandés par l'empereur personnel, qui est parfaitement secondé, dans cette occasion, par le commandant de l'infanterie de la marine française et du corps expéditionnaire espagnol.

On n'avait pas encore de renseignements précis sur la véritable situation des forces dont dispose l'empereur annamite, mais on croyait qu'il en consistaient en 12 ou 15,000 hommes de troupes armées de fusils ordinaires, français ou américains. La capitale de l'empire est fortifiée. Les troupes alliées passent leur temps en exercices et en promenes. Les mandarins sont commandés par l'empereur personnel, qui est parfaitement secondé, dans cette occasion, par le commandant de l'infanterie de la marine française et du corps expéditionnaire espagnol.

On n'avait pas encore de renseignements précis sur la véritable situation des forces dont dispose l'empereur annamite, mais on croyait qu'il en consistaient en 12 ou 15,000 hommes de troupes armées de fusils ordinaires, français ou américains. La capitale de l'empire est fortifiée. Les troupes alliées passent leur temps en exercices et en promenes. Les mandarins sont commandés par l'empereur personnel, qui est parfaitement secondé, dans cette occasion, par le commandant de l'infanterie de la marine française et du corps expéditionnaire espagnol.

Le gouvernement français a déjà expédié des renforts à cette brave armée; un nouveau départ de troupes vient d'avoir lieu ces jours-ci. Le transport la Marse, qui les emmène en Cochinchine, a également à son bord un matériel considérable de débarquement, dans lequel se trouvent des maisons entièrement construites pour le campement des troupes. Ainsi l'Orient et l'Occident sont en présence, les deux races se mesurent du regard comme deux lutteurs dans l'arène avant d'en venir aux mains. Ici toutefois la partie n'est point égale. Sur le champ de bataille la supériorité de l'Occident n'est pas douteuse, et quelle que soit l'infirmité de nos forces, on peut dès maintenant prévoir l'issue de la lutte. Mais quand après la guerre on entamera le chapitre des négociations, quand on en viendra aux relations internationales, nous nous trouverons aux prises avec la perle asiatique, avec le géant du Japon, et la vérité est que nous ne sommes pas des hommes de guerre. Il faut pas se le dissimuler, sur ce terrain-là nous serons vaincus, et pour reprendre nos avantages nous nous verrons encore forcés de recourir à l'ultima ratio des peuples comme des souverains: au canon! Il y a plus de vingt ans qu'un petit-oncle de qui'il soit prophète—adressait les paroles suivantes aux hommes de sa génération: L'Orient! l'Orient! qu'y voyez-vous poètes? Tournez vers l'Orient votre esprit et vos yeux. —Hélas! on répondit leurs yeux longtemps muets, Nous voyons bien là-bas un jour mystérieux. Ce jour mystérieux est devenu une aurore, l'aurore du soleil radieux de la civilisation chrétienne qui, grâce à Dieu et à la France, luitra peut-être sur le berceau du monde avant que le dix-neuvième siècle ait terminé son cours.

LA MINERVE.

Mercredi matin 12 Janvier 1859.

Le North American.—On commence à concevoir de sérieuses inquiétudes sur ce steamer, parti jeudi dernier d'Halifax pour Portland. Il avait relâché dans ce premier port dans une condition qui annonçait un passage orageux. Il était attendu avant-hier au soir, mais le télégraphe n'avait jusqu'alors point donné de nouvelles. Ce steamer doit avoir subi la violente tempête de la nuit de vendredi à samedi dernier.

P. S.—Un télégramme reçu hier après-midi de Portland, annonce qu'il avait été signalé.

Les Salles d'Asile.

On a déjà fait appel, dans la presse et en chaire, à la généreuse charité du public de Montréal, pour venir en aide à une œuvre naissante parmi nous, mais déjà vieille de plus d'un demi-siècle dans l'ancien monde. Nous voulons parler des Salles d'Asile, institution admirable, appelée à produire ici les heureux fruits qu'elle a déjà produits ailleurs.

Comme on se propose de renouveler, sous peu, et même dès aujourd'hui, cet appel, nous avons cru qu'il serait à propos de publier une courte notice sur une œuvre qu'il suffit de connaître pour l'admirer, l'honorer de ses sympathies et l'aider de ses moyens. Du reste, il est bien juste et bien raisonnable, que lorsque le public est appelé à concourir à une bonne œuvre quelconque, il sache, au moins, quelle est cette œuvre, quel est son but, quels sont ses avantages, quelles garanties de succès elle présente &c. &c.

Ainsi l'intérêt même de l'œuvre des Salles d'Asile, qui ne demande qu'à être connue pour être admirée et encouragée, légitime curiosité du public qui a sans aucun doute le droit de savoir pour quoi il donne son argent, tels sont les motifs de la publication de quelques détails qui suivent.

Nous les rapporterons à trois chefs, savoir: 1o l'origine des Salles d'Asile. 2o Leur but. 3o Leurs avantages.

1o.—Origine des Salles d'Asile. C'était en 1801. Une femme, une française, une chrétienne aussi noble que vertueuse, madame la marquise de Pastoret, dont le nom sera éternellement en bénédiction parmi les pauvres de la France, venait de traverser la révolution au milieu de toutes les douleurs qu'elle semait sur son passage. Cruellement éprouvée elle-même et comme épouse et comme mère, le cœur ainsi ouvert aux souffrances d'autrui, elle s'élevait de compassion pour les pauvres enfants du peuple. Elle employait toutes ses journées à visiter les malheureux jusque dans leurs réduits les plus obscurs; elle vit de près le dénûment de tant de milliers, qui bien souvent n'avaient pas même de langes pour envelopper leurs nouveaux nés, pauvres petites créatures, trépidantes, qui souvent mouraient de froid et de misère. Un jour qu'elle passait près de la demeure d'une pauvre femme, elle entendit des cris affreux; elle jusqu'au fond de l'âme, elle voulut pénétrer dans l'appartement, mais personne ne répondit. Enfin, elle trouva le moyen de s'introduire. Quel triste spectacle s'offrit à ses yeux! Un petit enfant se débattait auprès d'un poêle ardent contre lequel il était tombé. Déjà une de ses jambes était brûlée d'une manière affreuse. Tous les soins lui furent prodigués aussi tôt, mais il demeura estropié pour toute sa vie.

Un autre jour, Madame de Pastoret, était à sa croisée vit une jeune fille qui portait son petit frère, attaché sur ses reins par le milieu du corps; et, quand la jeune fille se relevait brusquement, le petit enfant se renversait en arrière, gémissant et criant, sans que celle qui le portait vit la moindre attention. La marquise descendit, examina l'enfant, et s'aperçut qu'il avait l'épine du dos entièrement courbée; elle le fit voir à son médecin, qui lui affirma que l'enfant était devenu difforme, et que de plus il mourrait bientôt par suite de rachitisme. Il attribua cet état maléfique au défaut de soins nécessaires à cet âge.

Il n'en fallait pas davantage pour toucher Madame de Pastoret et la déterminer à venir au secours des enfants pauvres. Elle rassembla donc quelques Dames charitables comme elle, et bientôt elles fondèrent la première Salle d'Asile, dont la marquise fut elle-même la directrice.

En 1811, lorsque la paix d'Amiens fit venir à Paris un grand nombre d'anglais de distinction, Miss Edgeworth vint avec sa mère visiter la capitale de la France. Les établissements de charité la frappèrent vivement que les chefs-d'œuvre des arts et de la puissance, elle écrivit l'Asile de Madame de Pastoret et l'importa en Angleterre.

Le premier Asile commença en Ecosse en 1817; ce ne fut que plus tard que Londres en organisa un dans son sein. Ils envahirent ensuite l'Allemagne et la Suisse. Mais c'est surtout en Italie, terre de foi et de bonnes œuvres, que l'on vit l'Asile Catholique atteindre à la perfection pour son organisation et son succès.

En 1822 vivait à Crémone en Lombardie, un de ces hommes rares, je dirais presque de ces Anges que les sous-maternels de la Providence envoient à certaines époques de renouvellement social pour préparer dans l'enfance une génération digne de ses nouvelles destinées. Il était prêtre et se nommait Ferrante Aporti.

N'ayant aucune connaissance de ce qui s'était fait avant lui, et uniquement poussé par le désir de porter remède aux maux toujours croissants de la Société, il réunit les petits enfants des deux sexes, pour leur donner les premières leçons, et ne dédaigna pas de consacrer à des fonctions si humbles en apparence, tout ce qu'il avait d'intelligence de force et d'activité. Il appela sa nouvelle école l'École de l'Enfance.

Au temps de l'abbé Aporti, il s'en fallait bien que les Salles d'Asile en France eussent atteint la perfection de celles d'Italie; le premier feu s'était éteint, ou plutôt couvait caché sous la cendre; il allait bientôt se rallumer plus ardent en la personne de M. Cochin, maire du 12e arrondissement de Paris appelé à donner à cette œuvre une vie nouvelle. (En 1827)

Avocat distingué, appartenant à une de ces familles de vieille bourgeoisie qui, arrivées par le travail à la fortune, la conservent par la bonne conduite et l'honneur par la bienfaisance, M. Cochin s'occupait déjà des moyens d'améliorer l'éducation des petits enfants, lorsque tout-à-coup au milieu de ces charitables essais, un affreux malheur vint briser son âme, ses forces, sa carrière: Mme Cochin mourut à 27 ans, d'une rapide maladie contractée en soignant ses enfants.

On peut dire que frappé du même coup, son mari mourut aussi pour le monde. Dieu ne lui conserva de goût et de forces que pour la charité. Seul pour élever deux fils, dont l'aîné avait à peine cinq ans, il se sentit pris de pitié pour les pauvres enfants dont il fut suppléant. Il avait compris que ce qui lui était difficile, à lui, riche, religieux et instruit, devenait impossible en quelque sorte à ceux qui se trouvaient pauvres, ignorants et accablés par le travail.

Aussitôt sans s'arrêter à de stériles regrets, il mit la main à l'œuvre, et il forma une salle d'Asile, avec l'aide de la femme d'un artiste distingué, Mme Millet, aussi excellent mère que femme d'activité et de persévérance. Ils obtinrent bientôt des résultats merveilleux, et peu de temps après, M. Cochin ayant fait un rapport sur les services que cette œuvre était appelée à rendre à la société, le gouvernement prit en considération ces établissements nouveaux et reconnut officiellement les Salles d'Asile.

Leur existence fut dès lors assurée, et à l'heure qu'il est, on compte en France près de quatre mille Salles d'Asile en pleine prospérité. Celle est l'origine de cette œuvre, à la formation de laquelle, par un secret et dessiné de la Providence on voit concourir trois causes qui sont comme le triple foyer de la charité sur la terre et le plus ferme espoir de l'humanité souffrante, le cœur d'une pieuse mère, Mme de Pastoret, le cœur d'un père aimant et chrétien, M. Cochin, le cœur d'un prêtre dévoué à ses frères, M. l'abbé Aporti.—C'en serait assez déjà pour la recommander à l'estime et à l'affection des âmes bonnes et généreuses.

2o.—But des Salles d'Asile. Recueillir pendant le jour les petits enfants pauvres de deux ans et demi ou de trois à sept ans qui sont encore trop jeunes pour fréquenter les écoles et auxquels leurs mères ne peuvent donner les soins convenables, les arracher ainsi aux mille dangers auxquels ils sont sans cesse exposés pour le corps et pour l'âme dans la maison paternelle et dans les rues, faire jouir du triple bienfait de l'éducation intellectuelle, morale et physique dont leur âge tendre les rend susceptibles, tel est en abrégé le but admirable que se propose l'œuvre des Salles d'Asile.

Pour mettre cela dans un plus grand jour, laissons parler un homme qui a vu de près les Salles d'Asile et nous semble en avoir parfaitement saisi la nature et le fin.

L'Asile, dit Mgr. Giraud, Cardinal Archevêque de Cambrai, est le point comme la station intermédiaire qui sépare le berceau de l'école, ce n'est pas encore l'enseignement sur son échelle normale, mais ce n'est plus une attention exclusive donnée aux besoins matériels; c'est un heureux mélange et un sage tempérament des soins que réclame le développement de l'intelligence et des exercices, qui servent à fortifier et à assouplir les organes. L'Asile pour le dire en un seul mot, est le supplément de la sollicitude maternelle, lorsque cette sollicitude ne peut s'exercer avec profit pour l'enfant et sans préjudice pour la famille. Son but est de recueillir le premier âge pour le préserver des dangers de l'isolement, de s'emparer de ses facultés à mesure qu'elles éclosent, de sa mémoire, de son imagination, de son esprit, de son âme toute entière, pour les remplir de saintes images, de récits édifiants, d'idées morales, de sentiments vertueux, de pures et douces affections. Là, l'instruction lui est distribuée goutte à goutte, sous le patronage de Dames Chrétiennes, et la direction de pieuses filles, vouées par un attrait tout évangélique à ce touchant ministère. Là, dans des leçons accommodées à sa faiblesse et entremêlées de chants et d'évolutions variées qui tiennent éveillé son attention sans la fatiguer, l'enfant apprend, presque sans s'en douter et comme en se jouant les éléments de la religion, les rudiments de la langue, les premières notions de l'histoire, de la Géographie, de la numération; et grâce à la vigilance qui préside à la bonne tenue et au bien être de ces douces Créatures, vous voyez briller sur leurs visages ouverts et souriants un air de santé et de bonheur, qui est comme le reflet de l'innocence et des joies de leur âme.

L'Asile explique et définit d'une manière aussi complète, il nous sera facile de faire ressortir ses avantages essentiels.

(A CONTINUER.)

L'Eglise St. Jacques. Comme nous l'avions présupposé les citoyens des quartiers St. Jacques et St. Louis n'ont pas voulu demeurer inactifs en présence des ruines de leur église. Samedi dernier un grand nombre d'entre eux sont allés en députation auprès de M. le Supérieur du Séminaire pour conférer avec lui sur les moyens à prendre pour reconstruire promptement et économiquement cet édifice, sans rien oter de son ancienne beauté et de sa richesse. Il y a un nombre d'entrepreneurs et d'ouvriers honnêtes dans le quartier qui se feraient un honneur de travailler à cette reconstruction et une gloire d'y faire des travaux durables et irréprochables au point de vue de l'art. En donnant l'entreprise ainsi, on croit qu'il y aurait une économie considérable et des sous-

criptions plus abondantes. Ces considérations ont été soumises à M. le Supérieur du Séminaire, et il les a reçues avec toute la bienveillance possible, promettant de les soumettre à ses confrères et de prendre bientôt une détermination afin de reconstruire au plus tôt. L'Église de St. Jacques sera donc réédifiée bientôt, et aussi belle que par le passé.

On parle d'y faire un rez de chaussée plus élevé, afin d'avoir là des salles convenables pour différents objets d'utilité publique, et de corriger les défauts qui déparaient un peu l'extérieur de cette église.

Des journaux ont répété, d'après l'Ordre, que la Minerve avait avancé que le nombre des bourgeois dans Montréal ne s'élevait à 1400 ou 1500. C'est pénible de voir une erreur se propager de la sorte au détriment de la réputation de Montréal et en dépit de nos réclamations. Si on tient absolument à publier cette erreur, au moins nous avons droit d'exiger que ce ne soit pas avec l'autorité de notre feuille. Si on est véritablement ami de la vérité pour quel refusait-on de faire cette rectification que nous demandons de nouveau comme acte de simple justice?

Scène Emouvante. Nous tenons les renseignements suivants d'un respectable habitant de l'Île Perrot: Samedi dernier, entre midi et une heure, le pont de glace entre Beauharnois et l'Île Perrot se rompit tout-à-coup, en plusieurs endroits; les cris des malheureux qui se trouvaient ainsi sur des glaces flottantes et demandant du secours; le bruit des glaçons qui se heurtaient les uns contre les autres; les citoyens des deux rives qui se précipitaient de ce côté pour sauver les infortunés voyageurs, s'il était possible, s'exposant eux-mêmes au danger; les monceaux de glace qui se formaient avec fracas et s'élevaient de 25 à 30 pieds au-dessus du niveau de l'eau; les chevaux effrayés que l'on faisait passer d'un glaçon à l'autre soit à la nage, soit en sautant des crevasses de 4 ou 5 pieds de large; tout cela était une scène des plus navrantes. Les derniers qui furent sauvés avaient été descendus sur les glaçons jusqu'à trois quarts de lieue plus bas que le village de Beauharnois, les glaçons s'étant arrêtés un instant sur de petites îles, comme pour leur donner l'occasion de mettre pied à terre.

Quelques heures après, le lac était clair et toutes les glaces avaient été charriées en bas des rapides de Lachine. Parmi ceux qui ont été exposés à ce péril imminent, on nous a mentionné les noms de MM. Ant. DeRepigny, Michel Montpetit, L. Bellefeuille, Victor Morin et Pierre D'Aoust. Personne n'a perdu la vie.

Causeries entre voisins. On lit dans l'Ordre de vendredi soir: "Puis que nous sommes à causer avec notre voisin de la Minerve, nous ajouterons un mot à l'endroit de sa fameuse polémique avec la True Witness."

"Quand nous disions que la True Witness se plaignait avec raison de n'être pas compris dans ses polémiques avec les journaux Canadiens, nous ne faisons aucune allusion en particulier; car la Minerve partageait les honneurs d'attaquer la True Witness avec le Witness, le Herald, le Globe et plusieurs autres journaux Canadiens."

Notre confrère aurait pu dire de plus, sous forme d'explication, que ces trois derniers journaux attaquent la True Witness à cause de sa religion qui est la même que celle de la Minerve, et que la Minerve attaque la True Witness à cause de sa politique qui est la même que celle de ces trois journaux! Car on sait que la True Witness partage depuis quelque temps l'honneur d'attaquer le parti de l'Ordre et des bons principes avec le Witness, le Herald et le Globe, en se faisant le très-humble serviteur de M. d'Arcy McGee. Au surplus, il pouvait ajouter que la Minerve n'était que sur la défensive, vu qu'elle avait été grossièrement attaquée par la True Witness pour avoir défendu la politique ministérielle. N'avons-nous pas été traité mille fois de Gouvernement hack, et de Kawtholic? Et n'ôtions-nous pas par là même provoqué à la lutte?

"Cependant, vite, continue l'Ordre, elle s'est emparée du bonnet: nous le lui avons abandonné le plus volontiers du monde."

Vous avez eu tort, confrère, de nous laisser prendre comme cela votre bonnet, sans réclamer. Puisqu'il n'est pas pour nous, nous restitions volontiers.

"Que fait la Minerve alors?" "Elle nous prie de lui en dire la raison, et de la mettre en demeure de réparer ses torts en lui indiquant, d'une manière précise et non équivoque, l'endroit de sa polémique, que où elle les aurait commis."

"C'était, en vérité, exiger le travail d'Hercule; c'était vouloir nous empêcher dans une histoire d'où, peut-être, n'aurions pas pu nous tirer avec le même bonheur que notre estimable confrère du Courrier du Canada; c'était enfin se montrer par trop exigeant: nous ne l'avons pas fait; nous ne le ferons pas; cependant cela ne nous empêchera pas d'avoir notre opinion sur la polémique engagée depuis plusieurs mois entre l'un des rédacteurs de la Mi-

nerve et la True Witness. Les armes n'étaient pas égales; la position était difficile: le public a paru juger en faveur de la Minerve; nous n'y reviendrons pas. Toutefois, c'est mal à l'écrivain en question de nous harceler sans cesse sur ce sujet; il se pourrait bien que, tout en ayant des torts réels, la True Witness ait eu pour lui l'honnêteté et la droiture des intentions."

Donc quand on fait des bonnets, il est bon de dire à qui on les destine, afin d'éviter les difficultés de l'ajustement!

Nous sommes charmé, du reste, de la candeur qui brille dans cette réponse, autant que nous sommes désolé d'avoir harcelé notre aimable confrère, quand nous voulions tout simplement faire causer d'ami, dans les meilleurs termes possibles! Nous lui demandons très humblement pardon de la mauvaise humeur que nous lui avons causée bien involontairement.

De notre côté, nous nous déclarons pleinement satisfait de cette réponse de l'Ordre, et des admissions qu'elle contient.

Il nous suffit que le public sache qu'exiger la preuve d'une injustice commise par nous envers la True Witness, c'est exiger un travail d'Hercule. Il est donc évident que notre confrère, n'ayant pas cette preuve à fournir contre nous, n'a pas dû faire allusion à la Minerve dans son accusation. Du reste, il admet clairement que le bonnet n'était pas pour nous, et nous lui savons gré de la franchise avec laquelle il s'explique!

Des personnes ont cru que la dernière partie de la phrase citée plus haut, voulait dire que "toute l'honnêteté et la droiture des intentions" était du côté de la True Witness et qu'il y avait absence d'honnêteté et de droiture d'intentions du côté de la Minerve; mais nous avons nié péremptoirement cette interprétation injurieuse. Nous connaissons trop bien notre ami pour le croire capable de faire une insinuation semblable; et nous ne voulons plus accepter de bonnet sans que le bonnetier nous affirme qu'il l'a fait pour nous!

Nous regrettons beaucoup que le temps ne nous permette pas de dire quelques mots de l'ouverture des cours publics de l'École Normale Jacques Cartier, par M. l'abbé Desmazures, lundi dernier. Ce monsieur a fait le résumé de son cours d'histoire de l'année dernière comme introduction à son cours de cette année. Ce dernier cours doit avoir encore beaucoup d'intérêt que le premier, en ce qu'il touchera une période de l'histoire plus rapprochée de nous, et qu'il arrivera même jusqu'aux sources de la société moderne.

Le cours de M. le professeur Devisme commencera vendredi prochain en termes très appropriés, et leur fit remarquer combien il avait de sympathie pour la classe ouvrière, et ses employés en particulier, il les remercia de leur reconnaissance et de leur estime, et dit que la persévérance et l'énergie triomphent de tout obstacle, que c'était la persévérance qui devait la prospérité dont il jouissait, et il désirait que chacun de ses employés pussent un jour arriver à travailler pour eux-mêmes. Il démontra brièvement toute l'importance de ce cours, et qu'il toucherait à son terme le 15 courant, et qu'il arrivera même jusqu'aux sources de la société moderne.

Parti pour l'Europe.—Lundi dernier le Commandant Fortin de la "Canadienne" laissait Montréal, se rendant à Boston où il doit s'embarquer aujourd'hui pour l'Europe, à bord du steamer de la ligne Cunard le "Canada." Notre brave Commandant ne manquera pas sans doute de visiter les écoles de marine de France et d'Angleterre pour y puiser des observations dont profitera plus tard notre marine naissante.

NOUVELLES MONNAIES.—Avis aux habitants.—Nous avons vu, hier, à la Banque de Montréal—et elles sont maintenant en circulation—les nouvelles monnaies frappées en Angleterre et envoyées pour le usage de cette Province. Comme nous l'avons déjà dit, il y a les 20 cents, les 10 cents et les 5 cents. D'un côté se trouve l'effigie de Notre Gracieuse Souveraine, entourée des mots Victoria Dei Gratia Regina, Canada; de l'autre côté, la couronne de l'Angleterre, et le chiffre de la valeur de la pièce, entouré de jolies feuilles d'érable. Il y a si peu de différence entre l'ancien trente sous et le nouveau 20 cents, et entre l'ancien quinze sous et le nouveau 10 cents, que l'on pourrait bien prendre les uns pour les autres, si on n'y fait pas attention. Tout le monde, entr'autres les habitants de la campagne qui viennent au marché, devront porter la plus stricte attention lorsqu'ils recevront le paiement de leurs denrées, car, si se trouvent malheureusement à Montréal, ainsi que partout ailleurs, un grand nombre de personnes qui ne se feront pas scrupule de les duper.

Les journaux.—Les compagnies d'assurance viennent de faire une inspection générale de l'appareil des journaux dans les différents églises et institutions publiques de cette ville. Il résulte de cette inspection, qu'à deux exceptions près, tous ces établissements sont en grand danger d'être incendiés d'un moment à l'autre. On a trouvé, par exemple, dans chacun d'eux une quantité de copeaux, de morceaux de papiers, de balayages et toutes sortes de matières combustibles. Ces matières se trouvent tantôt près de la fournaise adjacente des boissières ou en contact avec une mince plaque de métal qui, chauffée à rouge, produit les effets les plus désastreux, ainsi qu'on l'a vu récemment.

Dans cette circonstance, les compagnies d'assurances seront obligées, pour leur propre protection, d'insister à ce que l'appareil des journaux subisse un changement tel qu'il puisse devenir dorénavant efficace, autrement les dites compagnies se trouveraient obligées d'annuler leurs polices sur des établissements qui se trouvent dans un état aussi dangereux.

Incendie.—Hier, vers neuf heures et demie du matin, un incendie s'est déclaré dans la maison d'Alfred Pinsonnault, Ecr., rue St. Catherine. La cause en est attribuée à l'imprudence d'une domestique qui aurait déposé des cendres chaudes dans un appentis attaché à la maison.

Les flammes avaient déjà fait de grands progrès avant que l'on put se procurer d'eau. La compagnie des Voltigeurs fut la première venue sur les lieux, et parvint, avec son zèle ordinaire, à comprimer la violence de l'incendie. Quoiqu'il n'y eut alors que deux pompes, elles ont rendu les plus grands services, attendu que l'eau jetée par les tuyaux des bornes-fontaines n'allait pas au delà de 8 à 10 pieds de hauteur. On est

parvenu néanmoins à sauver une partie de l'ameublement de cette somptueuse résidence. M. Pinsonnault n'était assés que pour la somme de sept à huit cents louis, et ses pertes doivent être nécessairement très considérables.

Il est maintenant à regretter que des ordres récents de la part du département du feu ne permettent plus dorénavant aux pompiers de faire, comme par le passé, leur service ordinaire. Lors du déplorable incendie de l'Église St. Jacques, nous avons entendu grand nombre d'entr'eux qui, comme nous l'avons dit, appartenant à la compagnie des Voltigeurs, et se sont rendus les premiers sur le théâtre de l'incendie, exprimer leur opinion que, s'ils eussent été moins de pompes, ils pouvaient concevoir l'espoir de sauver ce saint et magnifique édifice.

Autre anecdote.—Dimanche matin, vers six heures, le feu a éclaté dans la fonderie de M. D. Munro, située rue Lagacachère, No. 20, quartier Ste. Marie. Le feu avait malheureusement fait d'autant plus de progrès que le bâtiment était construit en bois, de sorte que des dommages considérables avaient été causés avant l'arrivée des pompiers. De nombreux ustensiles, des modèles en fonte, &c., ont été ou calcinés ou rendus irréparables. Le domicile de M. Munro a été complètement démolie. Il n'y avait aucune assurance.

La température.—Vendredi dernier, après quelques jours d'une douce température, un dégel inopiné survint accompagné d'une violente tempête. Le lendemain, un froid intense avait succédé à cet orage, et le thermomètre est resté tout le jour au-dessous de zéro. Le lendemain, le froid avait pour ainsi dire augmenté, et le dimanche, la température était même plus glacée qu'au paravant. Avant-hier le froid était d'une telle intensité que, dans une maison située sur le versant méridional de la montagne, le thermomètre marquait 36 degrés au-dessous de zéro. A midi, par un vent perçant, il indiquait sur la place d'Armes 25 degrés. Hier, le froid a repris et tout porte à croire que cet état atmosphérique durera encore quelques jours.

M. John Lovell et ses employés.—Le 7 ct., tous les employés, à quelques exceptions près, de l'établissement de l'entrepreneur éditeur, M. John Lovell, étaient réunis dans sa splendide résidence, où les parents et amis de ce monsieur y étaient aussi réunis pour y célébrer par un bal magnifique, le renouvellement de l'année. La presse française et anglaise y avait aussi quelques représentants; la plus cordiale entente régna toute la soirée entre les différents groupes de cette réunion qui comptait au-delà de 100 personnes; le chant, la musique et la danse furent des plus entraînantes. La bande de quadrille de l'Érince avait été engagée pour la circonstance, les divertissements de tout genre furent glorieusement prodigués par M. et Mme Lovell. Après quelques heures de danse, une adresse magnifiquement imprimée sur du satin blanc, en français et en anglais fut présentée à M. Lovell comme un témoignage de l'estime dont il jouit parmi ses employés. L'anglais fut lu par M. James Rutherford, et le français par M. Camille Lussier. Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de la publier aujourd'hui; elle est signée par tous les employés de l'établissement. M. Lovell, nullement préparé à cette démonstration répondit cependant en termes très appropriés, et leur fit remarquer combien il avait de sympathie pour la classe ouvrière, et ses employés en particulier, il les remercia de leur reconnaissance et de leur estime, et dit que la persévérance et l'énergie triomphent de tout obstacle, que c'était la persévérance qui devait la prospérité dont il jouissait, et il désirait que chacun de ses employés pussent un jour arriver à travailler pour eux-mêmes. Il démontra brièvement toute l'importance de ce cours, et qu'il toucherait à son terme le 15 courant, et qu'il arrivera même jusqu'aux sources de la société moderne.

Pour mettre cela dans un plus grand jour, laissons parler un homme qui a vu de près les Salles d'Asile et nous semble en avoir parfaitement saisi la nature et le fin.

L'Asile, dit Mgr. Giraud, Cardinal Archevêque de Cambrai, est le point comme la station intermédiaire qui sépare le berceau de l'école, ce n'est pas encore l'enseignement sur son échelle normale, mais ce n'est plus une attention exclusive donnée aux besoins matériels; c'est un heureux mélange et un sage tempérament des soins que réclame le développement de l'intelligence et des exercices, qui servent à fortifier et à assouplir les organes. L'Asile pour le dire en un seul mot, est le supplément de la sollicitude maternelle, lorsque cette sollicitude ne peut s'exercer avec profit pour l'enfant et sans préjudice pour la famille. Son but est de recueillir le premier âge pour le préserver des dangers de l'isolement, de s'emparer de ses facultés à mesure qu'elles éclosent, de sa mémoire, de son imagination, de son esprit, de son âme toute entière, pour les remplir de saintes images, de récits édifiants, d'idées morales, de sentiments vertueux, de pures et douces affections. Là, l'instruction lui est distribuée goutte à goutte, sous le patronage de Dames Chrétiennes, et la direction de pieuses filles, vouées par un attrait tout évangélique à ce touchant ministère. Là, dans des leçons accommodées à sa faiblesse et entremêlées de chants et d'évolutions variées qui tiennent éveillé son attention sans la fatiguer, l'enfant apprend, presque sans s'en douter et comme en se jouant les éléments de la religion, les rudiments de la langue, les premières notions de l'histoire, de la Géographie, de la numération; et grâce à la vigilance qui préside à la bonne tenue et au bien être de ces douces Créatures, vous voyez briller sur leurs visages ouverts et souriants un air de santé et de bonheur, qui est comme le reflet de l'innocence et des joies de leur âme.

L'Asile explique et définit d'une manière aussi complète, il nous sera facile de faire ressortir ses avantages essentiels.

(A CONTINUER.)

L'Eglise St. Jacques. Comme nous l'avions présupposé les citoyens des quartiers St. Jacques et St. Louis n'ont pas voulu demeurer inactifs en présence des ruines de leur église. Samedi dernier un grand nombre d'entre eux sont allés en députation auprès de M. le Supérieur du Séminaire pour conférer avec lui sur les moyens à prendre pour reconstruire promptement et économiquement cet édifice, sans rien oter de son ancienne beauté et de sa richesse. Il y a un nombre d'entrepreneurs et d'ouvriers honnêtes dans le quartier qui se feraient un honneur de travailler à cette reconstruction et une gloire d'y faire des travaux durables et irréprochables au point de vue de l'art. En donnant l'entreprise ainsi, on croit qu'il y aurait une économie considérable et des sous-

criptions plus abondantes. Ces considérations ont été soumises à M. le Supérieur du Séminaire, et il les a reçues avec toute la bienveillance possible, promettant de les soumettre à ses confrères et de prendre bientôt une détermination afin de reconstruire au plus tôt. L'Église de St. Jacques sera donc réédifiée bientôt, et aussi belle que par le passé.

On parle d'y faire un rez de chaussée plus élevé, afin d'avoir là des salles convenables pour différents objets d'utilité publique, et de corriger les défauts qui déparaient un peu l'extérieur de cette église.

Des journaux ont répété, d'après l'Ordre, que la Minerve avait avancé que le nombre des bourgeois dans Montréal ne s'élevait à 1400 ou 1500. C'est pénible de voir une erreur se propager de la sorte au détriment de la réputation de Montréal et en dépit de nos réclamations. Si on tient absolument à publier cette erreur, au moins nous avons droit d'exiger que ce ne soit pas avec l'autorité de notre feuille. Si on est véritablement ami de la vérité pour quel refusait-on de faire cette rectification que nous demandons de nouveau comme acte de simple justice?

Scène Emouvante. Nous tenons les renseignements suivants d'un respectable habitant de l'Île Perrot: Samedi dernier, entre midi et une heure, le pont de glace entre Beauharnois et l'Île Perrot se rompit tout-à-coup, en plusieurs endroits; les cris des malheureux qui se trouvaient ainsi sur des glaces flottantes et demandant du secours; le bruit des glaçons qui se heurtaient les uns contre les autres; les citoyens des deux rives qui se précipitaient de ce côté pour sauver les infortunés voyageurs, s'il était possible, s'exposant eux-mêmes au danger; les monceaux de glace qui se formaient avec fracas et s'élevaient de 25 à 30 pieds au-dessus du niveau de l'eau; les chevaux effrayés que l'on faisait passer d'un glaçon à l'autre soit à la nage, soit en sautant des crevasses de 4 ou 5 pieds de large; tout cela était une scène des plus navrantes. Les derniers qui furent sauvés avaient été descendus sur les glaçons jusqu'à trois quarts de lieue plus bas que le village de Beauharnois, les glaçons s'étant arrêtés un instant sur de petites îles, comme pour leur donner l'occasion de mettre pied à terre.

Quelques heures après, le lac était clair et toutes les glaces avaient été charriées en bas des rapides de Lachine. Parmi ceux qui ont été exposés à ce péril imminent, on nous a mentionné les noms de MM. Ant. DeRepigny, Michel Montpetit, L. Bellefeuille, Victor Morin et Pierre D'Aoust. Personne n'a perdu la vie.

Causeries entre voisins. On lit dans l'Ordre de vendredi soir: "Puis que nous sommes à causer avec notre voisin de la Minerve, nous ajouterons un mot à l'endroit de sa fameuse polémique avec la True Witness."

"Quand nous disions que la True Witness se plaignait avec raison de n'être pas compris dans ses polémiques avec les journaux Canadiens, nous ne faisons aucune allusion en particulier; car la Minerve partageait les honneurs d'attaquer la True Witness avec le Witness, le Herald, le Globe et plusieurs autres journaux Canadiens."

Notre confrère aurait pu dire de plus, sous forme d'explication, que ces trois derniers journaux attaquent la True Witness à cause de sa religion qui est la même que celle de la Minerve, et que la Minerve attaque la True Witness à cause de sa politique qui est la même que celle de ces trois journaux! Car on sait que la True Witness partage depuis quelque temps l'honneur d'attaquer le parti de l'Ordre et des bons principes avec le Witness, le Herald et le Globe, en se faisant le très-humble serviteur de M. d'Arcy McGee. Au surplus, il pouvait ajouter que la Minerve n'était que sur la défensive, vu qu'elle avait été grossièrement attaquée par la True Witness pour avoir défendu la politique ministérielle. N'avons-nous pas été traité mille fois de Gouvernement hack, et de Kawtholic? Et n'ôtions-nous pas par là même provoqué à la lutte?

"Cependant, vite, continue l'Ordre, elle s'est emparée du bonnet: nous le lui avons abandonné le plus volontiers du monde."

Vous avez eu tort, confrère, de nous laisser prendre comme cela votre bonnet, sans réclamer. Puisqu'il n'est pas pour nous, nous restitions volontiers.

"Que fait la Minerve alors?" "Elle nous prie de lui en dire la raison, et de la mettre en demeure de réparer ses torts en lui indiquant, d'une manière précise et non équivoque, l'endroit de sa polémique, que où elle les aurait commis."

"C'était, en vérité, exiger le travail d'Hercule; c'était vouloir nous empêcher dans une histoire d'où, peut-être, n'aurions pas pu nous tirer avec le même bonheur que notre estimable confrère du Courrier du Canada; c'était enfin se montrer par trop exigeant: nous ne l'avons pas fait; nous ne le ferons pas; cependant cela ne nous empêchera pas d'avoir notre opinion sur la polémique engagée depuis plusieurs mois entre l'un des rédacteurs de la Mi-

nerve et la True Witness. Les armes n'étaient pas égales; la position était difficile: le public a paru juger en faveur de la Minerve; nous n'y reviendrons pas. Toutefois, c'est mal à l'écrivain en question de nous harceler sans cesse sur ce sujet; il se pourrait bien que, tout en ayant des torts réels, la True Witness ait eu pour lui l'honnêteté et la droiture des intentions."

Donc quand on fait des bonnets, il est bon de dire à qui on les destine, afin d'éviter les difficultés de l'ajustement!

Nous sommes charmé, du reste, de la candeur qui brille dans cette réponse, autant que nous sommes désolé d'avoir harcelé notre aimable confrère, quand nous voulions tout simplement faire causer d'ami, dans les meilleurs termes possibles! Nous lui demandons très humblement pardon de la mauvaise humeur que nous lui avons causée bien involontairement.

De notre côté, nous nous déclarons pleinement satisfait de cette réponse de l'Ordre, et des admissions qu'elle contient.

Il nous suffit que le public sache qu'exiger la preuve d'une injustice commise par nous envers la True Witness, c'est exiger un travail d'Hercule. Il est donc évident que notre confrère, n'ayant pas cette preuve à fournir contre nous, n'a pas dû faire allusion à la Minerve dans son accusation. Du reste, il admet clairement que le bonnet n'était pas pour nous, et nous lui savons gré de la franchise avec laquelle il s'explique!

Des personnes ont cru que la dernière partie de la phrase citée plus haut, voulait dire que "toute l'honnêteté et la droiture des intentions" était du côté de la True Witness et qu'il y avait absence d'honnêteté et de droiture d'intentions du côté de la Minerve; mais nous avons nié péremptoirement cette interprétation injurieuse. Nous connaissons trop bien notre ami pour le croire capable de faire une insinuation semblable; et nous ne voulons plus accepter de bonnet sans que le bonnetier nous affirme qu'il l'a fait pour nous!

Nous regrettons beaucoup que le temps ne nous permette pas de dire quelques mots de l'ouverture des cours publics de l'École Normale Jacques Cartier, par M. l'abbé Desmazures, lundi dernier. Ce monsieur a fait le résumé de son cours d'histoire de l'année dernière comme introduction à son cours de cette année. Ce dernier cours doit avoir encore beaucoup d'intérêt que le premier, en ce qu'il touchera une période de l'histoire plus rapprochée de nous, et qu'il arrivera même jusqu'aux sources de la société moderne.

EDCALE DE L'ÉPOQUE.

M. KENNEDY, DE ROXBURY. A découvrir, dans une desherbes sauvages... M. S. PIKE & Co., 18 & 20, SICAMORE STREET, CINCINATI.

Témoignage de la part d'une Jeune fille.

Mlle TAMER HODGINS, jeune fille de plus intéressante et des plus accomplies... M. S. PIKE & Co., 18 & 20, SICAMORE STREET, CINCINATI.

Compagnie Continentale d'Assurance.

CITE DE NEW-YORK. Bureau : No. 18, Wall Street. 1er. Juillet 1858, les personnes assurées participent dans les profits sans encourir aucuns risques.

LA MINERVE.

LA MINERVE. 19 JANVIER 1859. CHEMIN DE FER DU VEMONT CENTRAL. 1858. ARRANGEMENT DE 1858.

Pensionnaires demandés.

TROIS ou QUATRE PENSIONNAIRES trouveront une BONNE PENSION dans une famille canadienne, privée, très respectable, résidant au centre des affaires, tout près du Palais de Justice. S'adresser à ce Bureau.

Billis Privés.

LES personnes, dans le Canada, qui ont l'intention de s'adresser à l'Assemblée Législative dans le but d'obtenir des Billis Privés ou Locaux, selon les privilèges exclusifs, ou conférant des pouvoirs collectifs dans les affaires commerciales ou pour d'autres objets de profit, réglant les arpentages ou les bornages, ou se rattachant à tout ce qui peut affecter les droits de propriété d'autres personnes, sont par le présent avis avisés qu'ils sont tenus de déposer au Bureau des Billis Privés, à Toronto, un exemplaire de leur projet de loi.

A VENDRE OU A LOUER.

LE bel et vaste emplacement, occupé par un village de fermes, situé sur le bord du lac, pour le commerce ou l'industrie, ou pour la culture, ou pour la construction de bâtiments, ou pour d'autres objets de profit, ou pour d'autres objets de profit, ou pour d'autres objets de profit.

Compagnie d'Assurance.

Compagnie d'Assurance. 1858. ARRANGEMENT DE 1858.

Assurance Écossaise sur la Vie.

Assurance Écossaise sur la Vie. 1858. ARRANGEMENT DE 1858.

Compagnie d'Assurance.

Compagnie d'Assurance. 1858. ARRANGEMENT DE 1858.

Compagnie d'Assurance.

Compagnie d'Assurance. 1858. ARRANGEMENT DE 1858.

Compagnie d'Assurance.

Compagnie d'Assurance. 1858. ARRANGEMENT DE 1858.

Compagnie d'Assurance.

Compagnie d'Assurance. 1858. ARRANGEMENT DE 1858.

Compagnie d'Assurance.

Compagnie d'Assurance. 1858. ARRANGEMENT DE 1858.